

SÉANCE du 7 Février 2023

L'an 2023 et le 7 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de FANJEAUX s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélien PASSEMAR, Maire.

Présents : AVERSENC Christophe, BAUDIN Nathalie, CALMET Véronique, FLORENT Norbert, JUIN Denis, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, TANDOOU Sabine, VIALARET Cédric.

Absents Excusés : GUILLAUME Solenne, PASSEMAR François, TISSEYRE Jean procuration à LAVEISSIERE Jacques

Secrétaire : JUIN Denis

Lecture du compte rendu de la séance du 9 décembre 2022.

Remarques et erreurs matérielles : Cédric Vialaret et Sabine Tandou, bien que mentionnés dans le compte rendu, étaient absents à cette réunion. Aux questions diverses demande de remplacer « Aurélien PASSEMAR » par « Monsieur le Maire ».

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 23 mai 2022 par laquelle le conseil l'autorisait à signer une convention avec la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois pour la prise en charge des animaux errants trouvés sur le territoire de la commune.

Afin de poursuivre cette collaboration avec la fourrière intercommunale et suite à une modification de la convention signée en 2022 il convient d'en signer une nouvelle. Cette convention sera reconduite, tacitement, chaque année.

Le Conseil, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles de terrain cadastrées A 73-74-76-77, d'une superficie totale de 6 004 m².

L'acquisition se ferait pour un montant total de 10 000€, soit 1.67€ le m².

Il est précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil accepte l'acquisition des terrains dans les conditions évoquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le contrat Bourg-centre signé avec la Région Occitanie, permet à la commune d'être accompagnée dans le financement de ces projets.

Il rappelle la volonté de la municipalité de soutenir la mise en valeur des façades et des devantures commerciales dans le village et présente le projet de règlement de l'opération façades

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve le règlement de « l'opération façades » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

- Monsieur le Maire présente un projet de règlement d'utilisation de l'aire de camping-cars, en vue de prévenir les accidents et de sauvegarder le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité des usagers ainsi que des riverains.

Le conseil, approuve le règlement.

Présentation des décisions du Maire :

- Acceptation d'un don de 100€.

Questions et informations diverses :

- Suite au conseil d'école, et à la demande d'une enseignante, un contractuel a été embauché 8 heures par semaine, pour assister l'institutrice de la classe des GS, CP, CE1

- Monsieur le Maire informe qu'un permis de construire a été redéposé pour le changement de destination du local situé sur la parcelle A85
- Nathalie BAUDIN propose de réanimer le CCAS pour prendre en charge les situations compliquées rencontrées ces derniers temps sur la commune. Une réunion est prévue dans les prochains jours.
- Norbert Florent fait un point sur les nouveaux points de collecte des ordures ménagères et pour répondre à la diminution du service, propose que les personnes qui sont dans l'impossibilité physique de se déplacer puissent bénéficier d'un ramassage à leur domicile, une fois par semaine.
- Monsieur le Maire a rencontré l'ensemble des commerçants du village pour faire le point sur leur situation en matière de dépenses énergétiques.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un magasin de fleurs va ouvrir sur la route de Mirepoix.
- A ce jour nous n'avons reçu aucune candidature pour le recrutement d'un médecin.
- Début des travaux de la phase 2 du déploiement de la fibre.
- Suite à la proposition de relancer les échanges avec Caleruega, la municipalité a été contactée et une réunion en visio est prévue prochainement.
- Cette année la fête de quartier sera organisée par les habitants de la place de la vierge, de la route de Mirepoix, de la route de Belpech et des campagnes alentours qui organisent la fête en partenariat avec le comité des fêtes et la municipalité. La première réunion est prévue le 22 février.
- Concernant la mutuelle communale solidaire, Sabine TANDOOU a rencontré un assureur qui propose des tarifs au cas par cas. Il organisera, également, des réunions en direction de la population pour présenter ses offres et gèrera l'ensemble du service.
- Jacques LAVEISSIERE présente le résultat de la consultation pour le choix du logo de la commune. C'est l'entreprise « Très bien » qui est sélectionnée.
- Une réunion est prévue au gîte le 9 février à 20H pour préparer la prochaine saison.
- Monsieur le Maire demande à la commission cimetière de prévoir une réunion pour avancer sur le projet d'agrandissement.
- Le carnaval a été un succès, 38 élèves pourront bénéficier d'un voyage et les maternelles iront au parc de la préhistoire.

La séance est levée à 21h00.

AVERSENC Christophe

BAUDIN Nathalie.

CALMET Véronique

FLORENT Norbert.

JUIN Denis

LAVAL Jean-Christophe

LAVEISSIERE Jacques

MARTY Eva

PAILHES Jacqueline

PASSEMAR Aurélien

TANDOOU Sabine

VIALARET Cédric